

jusqu'à White Rock. Un de ses proches voisins, peut-être, pratique aussi le camionnage, mais il est assez à l'aise pour avoir une automobile en sus d'un camion. Lui aussi, il promène sa famille, le dimanche. L'homme qui n'avait qu'une livreuse n'enviait pas à son voisin l'automobile qu'il possédait, tant qu'il a pu utiliser sa livreuse le dimanche, mais maintenant il a reçu du régisseur du pétrole l'avertissement que s'il continue à le faire, il perdra son livret de coupons. L'autre homme a un livret de coupons pour son camion et un autre pour sa voiture particulière. A cet égard, il existe donc une distinction sociale, peut-être pas très grande en temps ordinaire, mais qui ressort maintenant dans toute sa frappante inégalité. Mon correspondant m'a communiqué la lettre qu'il a reçue du régisseur et je dois reconnaître qu'elle est fort raisonnable. Sur ce point je ne vois rien à redire; je me demande comment la question peut être réglée tout en répondant à la fin visée par les règlements qui est de conserver l'essence, à moins de supprimer les voyages du dimanche, sauf en cas de nécessité.

M. McIVOR: J'ai un exemple du cas inverse. Un cultivateur a vendu son camion et gardé son automobile. Il est marchand et fait ses livraisons en auto parce que cela épargne l'essence, mais il s'est trouvé embarrassé du fait que les autres marchands de la localité ont obtenu un classement commercial, tandis que lui s'est vu réduit à la catégorie B et, comme moi, il n'aime pas cela. S'il réduit sa consommation d'essence en utilisant son auto, il devrait au moins avoir assez de carburant pour lui permettre de poursuivre ses affaires pendant toute l'année et de gagner sa vie. Bien entendu, il y a deux aspects à toute question, sauf en ce qui concerne la vérité et l'erreur.

M. BLACK (Cumberland): Les plaintes qui viennent du Canada central et de l'Ouest sont minimes comparativement aux griefs que peuvent soulever les provinces de l'Est. Dans le Canada central et dans l'Ouest, les coupons sont censés donner droit à cinq gallons à leurs détenteurs. Dans les Provinces maritimes nous sommes réduits à deux gallons par coupon et nous sommes astreints à toutes les autres restrictions. La population des Provinces maritimes est prête à se soumettre à ce contrôle si c'est nécessaire pour la poursuite de la guerre, mais le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, celui du Nouveau-Brunswick et des centaines de mille citoyens des Provinces maritimes ne sont pas encore convaincus que les restrictions qui s'appliquent à ces provinces soient nécessaires ou équitables. Le ministre des Munitions et approvi-

sionnements a exprimé l'espoir que les règlements appliqués aux Provinces maritimes seront modifiés sous peu et je voudrais faire bien comprendre au ministre des Finances, qui est, comme moi, de la Nouvelle-Ecosse, l'importance des plaintes que je formule. Il doit avoir reçu lui-même plusieurs plaintes; il a certes dû en recevoir du premier ministre de la Nouvelle-Ecosse. J'insiste donc auprès de lui sur l'importance qu'il y a de prendre sans retard des mesures pour le rétablissement des coupons à leur complète valeur ou du moins pour en augmenter suffisamment la valeur pour les usagers d'essence dans les Provinces maritimes. On a formulé des plaintes dans les autres provinces, mais celles qui viennent des Provinces maritimes sont bien plus importantes.

M. GILLIS: Je partage l'opinion de l'honorable député de Cumberland (M. Black). S'il est au Canada une région qui a à se plaindre du rationnement de l'essence, c'est bien celle des Provinces maritimes. Il est facile de comprendre la raison de la réduction de l'unité. Les moyens de transport sont insuffisants pour faire parvenir l'essence dans cette région. Nous acceptons cette explication pour ce qu'elle vaut, mais il est rumeur, —et il y a beaucoup de preuves à cet effet, —que, des Provinces maritimes et de la Nouvelle-Ecosse en particulier, on a expédié de l'essence dans d'autres parties du Canada depuis que l'unité a été réduite. J'essaie d'obtenir là-dessus des renseignements du ministre des Munitions et approvisionnement. Quoi qu'il en soit, acceptant l'explication qu'on nous donne, à savoir qu'il est nécessaire de réduire présentement la valeur des coupons dans la Nouvelle-Ecosse, nous pensons que, s'il n'y a pas assez d'essence pour les usages essentiels, la population de ces provinces est prête à faire tous les sacrifices nécessaires. Toutefois, quand on voit depuis des jours et des semaines que certaines personnes, surtout chez les autorités militaires ne s'efforcent aucunement d'épargner l'essence la situation paraît sous un jour tout autre.

J'ai reçu un grand nombre de plaintes que j'ai signalées à l'attention du ministre. S'il y a pénurie d'essence et qu'il soit nécessaire de la rationner comme on le fait en Nouvelle-Ecosse, on a raison de le faire. Dans ce cas, toutefois, ainsi que je l'ai déjà dit, les promenades d'agrément devraient cesser complètement afin que toute l'essence disponible puisse être réservée aux usages essentiels. Dans les endroits où se trouvent des camps militaires, on voit des camions et des automobiles militaires circuler presque toute la nuit, et ce n'est certainement pas pour des fins militaires. Bien plus, des officiers se font